



Certifiés, Agrégés e.i.l. **C**onvergence

Françoise Roche
Secrétaire Générale

5, rue Clisson 75013 PARIS / T 0684572075 / T 0153940753

FR41@wanadoo.fr / gc.roche@orange.fr

www.snca-nat.fr

COMMUNIQUE

Mieux, mais doit progresser...

L'Intersyndicale MLDS-VERSAILLES a participé le 17 novembre 2015 à la réunion de travail avec les services rectoraux comme elle le fait depuis dix ans.

Les circonstances tragiques qui entourent cette rencontre montrent qu'il ne faut pas sous-estimer les défaillances éducatives qui ont pu précipiter de jeunes Français dans le djihadisme.

La MLDS, après la MGIEN, chaque fois qu'elle intervient, peut se targuer d'obtenir les résultats qu'on attend d'elle tant dans l'insertion des décrocheurs que dans la prévention du décrochage. Mais la tâche est immense et, bien que priorité nationale, la lutte contre le décrochage à laquelle participent les enseignants-coordonateurs de la MLDS ne dispose pas toujours des moyens susceptibles de satisfaire les ambitions affichées des décideurs. Il y a d'ailleurs dans le fonctionnement et la gestion de la MLDS des incohérences qui contredisent la pertinence de ses objectifs.

L'Intersyndicale relève en particulier ces incohérences dans trois domaines.

La CPIF : Coordination Pédagogique Ingénierie de Formation

La lutte a été rude ; mais enfin, deux ans après leur ouverture, la liste des concours réservés a intégré la CPIF. Reste que les contractuels de la Fonction Publique non éligibles aux concours réservés peuvent présenter sous une forme identique les concours internes ... Mais pas les enseignants-coordonateurs puisque, là encore, la liste des concours internes ignore la CPIF. Le SNCA e.i.l. Convergence a signalé cette exclusion, au début du mois d'octobre, au conseiller de la Présidence de la République qui a transmis le dossier au ministre de l'Éducation Nationale. Mais l'Intersyndicale connaît d'avance la réponse : pas de concours internes parce que pas de concours externes CPIF, ni en CAPLP, ni en CAPES !

L'Intersyndicale remarque que l'Ingénierie est un métier dont l'Éducation Nationale a de plus en plus besoin et suggère que Monsieur le Recteur d'Académie fasse savoir au ministre qu'elle demande l'ouverture des concours externes CPIF en CAPLP, CAPES et agrégation, pourquoi pas ? Ce serait la meilleure façon d'insérer définitivement les personnels enseignants de la MLDS et des GRETA dans le droit commun des personnels de l'Éducation Nationale.

L'annonce, il y a quelques mois par le ministère de la Fonction Publique d'une possible prolongation de la durée d'ouverture des concours réservés est, jusqu'à ce jour, restée sans suite. Encore faudrait-il, si ce prolongement est bien effectif, que soient révisées les conditions d'éligibilité à ces concours au risque sinon de faire des GRETA et de la MLDS des réserves d'emplois précaires !

L'Intersyndicale rappelle que la titularisation et la progression de carrière peuvent se faire tout-à-fait légalement par inscription sur listes d'aptitude et que cette inscription est du ressort des recteurs et du ministre.

Concernant le déroulé du concours réservé CPIF, l'Intersyndicale fait deux observations : il faut que les membres des jurys soient, pour l'équité, aussi concernés par la MLDS que par les GRETA et qu'ils retrouvent la bienveillance qu'ont montrée leurs prédécesseurs des jurys des concours réservés SAPIN, il y a dix ans.

Madame le CSAIO précise que des lauréats CPIF-GRETA sont en stage à la MLDS VERSAILLES ; que lors de leur titularisation, ils pourront demander leur intégration à la MLDS mais que celle-ci dépendra de leur motivation dans la lutte contre le décrochage scolaire et qu'en aucun cas leur rattachement à la MLDS ne se fera aux dépens des enseignants-coordonateurs contractuels en service actuellement. L'Intersyndicale prend acte de ces déclarations mais remarque que, d'une part, l'administration n'a pas vocation à déterminer les choix de carrière des agents titulaires et, d'autre part, qu'il y a le projet de certification de lutte contre le décrochage des personnels titulaires de l'Education Nationale aujourd'hui extérieurs à la MLDS qui peuvent de ce fait l'intégrer à l'encontre des contractuels en activité.

Des titulaires CPIF en relégation

La mise à l'écart du droit commun des personnels MLDS, qui est aussi une atteinte au droit communautaire de l'Union Européenne, se traduit dans la carrière des titulaires qui se fait surtout à l'ancienneté faute d'inspection. Pourtant si certains enseignants-coordonateurs ont réussi à être inspectés, d'autres, malgré leurs démarches, ne l'ont pas été. Le SNCA e.i.L. Convergence rappelle que le site **I-Prof**, assistant de carrière, donne aux collègues la marche à suivre pour obtenir, par exemple, une inspection ou une mutation. Mais une carrière ne se construit pas uniquement en *self-service* ; il faut impérativement que la hiérarchie dont le rôle n'est pas uniquement de donner des ordres souvent justifiés, parfois moins, ou de sanctionner systématiquement des collègues, exerce aussi la mission de veiller au bien-être de ses agents afin d'assurer la bonne marche de l'institution. C'est pourquoi, les services du rectorat vont réactiver l'information sur les documents à fournir et les démarches à entreprendre pour que les enseignants coordonateurs ne soient pas une espèce de travailleurs tenue à l'écart des droits des agents de l'Etat. Le SNCA e.i.L. Convergence rappelle que les séances de travail comme celle du 17 novembre ont été mises en place pour que la MGIEN puis la MLDS fonctionnent en toute transparence. Il faut souhaiter que ce coin d'ombre qui pénalise les titulaires MLDS soit enfin supprimé.

La question de l'inspection des titulaires CPIF débouche sur celle d'un corps d'inspection spécifique. Ce n'est pas parce que l'autorité de tutelle a tergiversé et tergiverse encore sur le statut du métier de CPIF qu'elle doit escompter échapper à sa responsabilité dans la mise en conformité de ce statut avec celui des autres métiers de l'Education Nationale

Des interférences malheureuses en matière d'autorité hiérarchique

L'Intersyndicale a déjà pointé la confusion qui fait agir comme personnels d'autorité des enseignants coordonateurs départementaux alors que, leur titre l'indique, ils sont eux aussi **coordonateurs** et non **coordonnateurs** ... Encore une fois, l'occasion est donnée au SNCA e.i.L. Convergence de dire combien la confusion des rôles et du langage nuit à la démocratie. Un des départements de l'académie de VERSAILLES est frappé par cet autoritarisme indu par lui-même et par ceux qui l'exercent ou le soutiennent. Non seulement cela gêne le travail quotidien des enseignants coordonateurs dont l'objectif est de remettre à flot et dans la formation initiale des jeunes en déshérence scolaire et sociale, mais confine aussi au harcèlement qui est pénalement sanctionnable.

Comme lors de la dernière séance de travail, en juin 2015, l'Intersyndicale a insisté sur la liberté des candidats aux concours réservés de soumettre ou non leur dossier RAEP à leurs inspecteurs avant de le remettre aux jurys. S'ils refusent, ils ne doivent en aucun cas être considérés en infraction. L'authentification par l'inspecteur que le RAEP émane bien d'un

personnel contractuel de la MLDS ne signifie pas qu'il a à mettre son nez dans une production qui est l'équivalent d'un écrit de concours. Madame le CSAIO s'engage à ce que seul l'IEN-IO soit signataire de cette authentification, même si l'Intersyndicale fait valoir que pour mieux intégrer le réseau FOQUALE à l'institution scolaire, il serait pertinent de se satisfaire de la signature du chef d'établissement responsable FOQUALE du bassin. D'ailleurs, que doit contenir le dossier RAEP ? Madame le CSAIO pense qu'il vaut mieux mettre en valeur les expériences récentes, alors que l'Intersyndicale considère qu'une longue pratique peut en revanche enrichir ce dossier d'une véritable réflexion sur les pédagogies à mettre en œuvre. Le SNCA e.i.L. Convergence se réserve de proposer ce sujet à l'ordre du jour d'une prochaine séance de travail.

La nouvelle organisation territoriale pose aussi problème. Comment vont fonctionner les missions locales qui sont partenaires de la MLDS dans le cadre des PSAD ? Cela remettra-t-il en cause la prééminence du pilotage des actions communes par l'Education Nationale ? Madame le CSAIO assure que non. Mais la vigilance s'impose : il ne faudrait pas que le gigantisme des régions imposât une forme plus ou moins larvée de « régionalisation » des personnels de l'Education Nationale !

Après la confirmation que les parts fixe et modulable de l'ISO versées aux enseignants coordinateurs ne sont pas remises en cause par l'institution de l'IMP, la prochaine réunion est fixée aux alentours du 21 mars 2016, à l'arrivée du printemps !

Versailles, le 18 novembre 2015

La secrétaire Générale
Françoise Roche

Le secrétaire académique adjoint
Jamal Hadir

MLDS : Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire

MGIEN : Mission Générale Insertion de l'Education Nationale

CSAIO : Chef du Service Académique Information et Orientation

RAEP : Reconnaissance des Acquis et de l'Expérience Professionnelle

IEN-IO : Inspecteur de l'Education Nationale chargé de l'information et de l'Orientation

FOQUALE : Formation Qualification Emploi

PSAD : Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs

ISO : Indemnité de Suivi et d'Orientation

IMP : Indemnité pour Mission Particulière